

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

40ème RALLYE REGIONAL DE LA MATHEYSINE

17 et 18 MAI 2024

REGLEMENT PARTICULIER RALLYE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Mercredi **10 Avril 2024**

Ouverture des engagements : **Mercredi 17 Avril 2024**

Clôture des engagements : **Mardi 07 Mai 2024 (cacher de la poste faisant foi)**

Parution du carnet d'itinéraire : **A télécharger sur le site www.rallyedelamatheysine.fr ou www.asadauphinoise.com**

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissance

Les autocollants de reconnaissance devront obligatoirement être retirés au Bar « Le Grand Café » Rue Du Breuil 38350 La MURE les jours de reconnaissances.

Vérifications administratives et technique le : **Vendredi 17 Mai de 15h à 20h00** la Mairie de La Mure

Heure de mise en place du parc de départ : le **Vendredi 17 Mai à 15h15** sur la place du marché à Pierre Chatel

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **le Vendredi 17 Mai à 19h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel.**

Publication des équipages admis au départ le : **Vendredi 17 Mai à 21h00 h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel.**

Publication des heures et ordres de départ le : **Vendredi 17 Mai à 21h00 h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel.**

Briefing des pilotes prioritaires le : **Vendredi 17 Mai** à Pierre Chatel. L'heure sera fixée à la convenance du directeur de course.

Départ de : **Pierre Chatel, place du marché**

PC : Salle Mairie à Pierre Chatel, place du Marché

Publication des résultats partiels : **½ heure après l'arrivée du dernier concurrent à Pierre Chatel**

Arrivée à : **Pierre Chatel, place du marché le Samedi 18 Mai à 20H20 pour la première voiture**

Vérification finale le : **Samedi 18 Mai** à l'arrivée du rallye, Garage Servizet à La Motte d'Aveillans.

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

Publication des résultats du rallye le : **Samedi 18 Mai 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent**

Remise des prix le : **Samedi 18 MAI** au pied du podium à l'arrivée des équipages.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 40eme Rallye de la Matheysine en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes le **vendredi 16 février 2024**

sous le numéro N°R9 et par la FFSA **sous le permis d'organiser numéro 150** en date du **vendredi 16 février 2024**

Comité d'Organisation

Président : Jean Pierre ARTHAUD.....
Membres : André ANNEQUIN.....
Secrétariat du Rallye: **ASA Dauphinoise**
Maison Départementale des Sports
7 Rue de l'Industrie
38320 EYBENS
Tel : 04 76 33 09 63 / 06 80 15 08 03
Site internet : www.asadauphinoise.com
Mail : contact@asadauphinoise.com
Permanence du Rallye : Par téléphone ou par mail

Organisateur technique

ECURIE OBIOU

Président de l'Ecurie Obiou : **Jean Pierre Arthaud**
Secrétariat de l'Ecurie Obiou :
24 place Pérouzat
38350 La Mure
Téléphone : 06 77 12 21 54
En charge de la vérification des Prescriptions pour l'Ecurie Obiou : **Eric NEF** Licence n°148385

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur (facultatif)	M.....Licence n° En attente
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.Christian GIBILLY..... Licence n°3302
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M.Jean Paul MAILLET.....Licence n°227350 M.Philippe BOUIN.....Licence n°257704
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	M.Licence n° En attente
Directeur de Course PC moderne	M.Bruno MUSELLI.....Licence n°2403
Directeurs de Course PC VHC	M.Patrick GAGNAIRE.....Licence n°3062
Directeurs de Course Adjoints au PC délégués aux ES	M.Chantal PICCHIONILicence n°181121
** ** **	M.Daniel VERNETLicence n°147321
** ** ** Stagiaire	M.Olivier ERSHAM..... Licence n°244194
Directeurs de Course délégués aux ES 1-3-5	M.Pascal LAFONDLicence n°227446
Directeurs de Course Adjoints aux ES 1-3-5	M.Didier ROSSIGNOL.....Licence n°11521
Directeurs de Course délégués aux ES 2-4	M.Cathy CHIORULicence n°8654
Directeurs de Course Adjoints aux ES 2-4	M.Franck BELLETLicence n°43174
Commissaire Technique responsable	M.Sylvie DALPAOS..... Licence n°233751
Commissaires Techniques adjoints	M.Georges SANDELIONLicence n°248840 M.Patrick FOARE.....Licence n°3004 M.Bernard CASSET..... Licence n°56047
** ** ** Stagiaire	M.Benjamin BACHASSE.....Licence n°207620
** ** MODERNE VHC-VHRS	M.Loys BORDERONLicence n°183288
Médecin chefM. En attente
Chargés des relations avec les concurrents	M.Floréal PITARCHLicence n°2729
** **	M.Sylvie SIMON.....Licence n°214749
Juges de faits	M.Evelyne SIGNAIRE.....Licence n°232510

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le 13 mai 2024

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance sur le carreau de la mine de la commune de Susville.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la **Rallye de la Matheysine** représente un parcours de 194,4 km.

Il est divisé en 1. étapes et 3 sections.

Il comporte **5 épreuves spéciales** d'une longueur totale **de 40. km.**

Les épreuves spéciales sont :

- ES1** : La Quarantième- 5,7 Kms
- ES2** : St Michel / Ste Luce – 8,4 Kms
- ES3** : St Luce – 10,3 Kms
- ES 4 / 5**: Rouac – 7,8 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.1P. RALLYE DE DOUBLURE

En amont du rallye, trois rallyes de doublure sont programmés. L'ordre de passage sera le suivant :

- un rallye sportif historique de régularité : VHRS
- un rallye sportif moderne de régularité : VMRS (LPRS, LTRS, ENRS)
- un rallye historique réservé aux VHC

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 Maximum**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

le DIMANCHE 12 MAI de 8h à 18h

et le VENDREDI 17 MAI 2024 de 8h à 17h

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standards FFSA.

6.3P. ORDRE DE DEPART

Pour la 1ère section du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les sections suivantes, après le premier parc de regroupement, à partir de l'ES3, **le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire après l'ES1**, hors pénalités routières avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Ecurie Obiou a pu organiser cette année les :

40ème Rallye de La Matheysine

11ème Rallye de La Matheysine des Véhicules Historiques de Compétition

3ème Rallye de La Matheysine des Véhicules Historiques de Régularité Sportive

3ème Rallye de La Matheysine de VMRS

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors du parcours routier, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE et LES LIMITATIONS DE VITESSE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants et par des véhicules agricoles.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. Départ

Conforme au règlement standard FFSA

Le rallye moderne partira 1h22 minutes après le rallye VHRS

7.5. 1P Le chronométrage sera effectué par la société LCCHRONO (avec affichage des résultats en temps réel sur leur site) au dixième de seconde.

Merci de prévoir un chèque de caution de 100 € à l'ordre de LC CHRONO

Le tableau d'affichage sera disponible au Parc Fermé Place du Marché à Pierre Chatel

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Primes cumulables : Scratch, classe

Coupes non cumulables :

CLASSEMENT SCRATCH

1 ^{er}	350€
2 ^{ème}	250€
3 ^{ème}	200€

FEMININE

1 ^{er}	320€
2 ^{ème} <i>Si plus 3 partants</i>	180€
3 ^{ème} <i>Si plus 5 partants</i>	120€

CLASSES

Classes	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème
- 3 partants	150€						
4 à 9 partants	320€	200€	130€	Lot			
10 à 15 partants	320€	200€	130€	Lot	Lot	Lot	
+ de 15 partants	320€	200€	130€	70€	Lot	Lot	Lot

1 Coupe aux 3 premiers du Scratch

1 Coupe à chaque équipage récompensé

1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye

Dans le cas où le nombre d'équipages prenant le départ serait inférieur à 80, les primes définies ci-dessus seront divisées par deux.

**La remise des prix se déroulera au pied du podium, à l'arrivée des équipages.
Les primes seront envoyées par courrier aux lauréats.**